

26.03.2021

Session de printemps des Chambres fédérales : un signal fort pour la poursuite des investissements et chantiers publics

Politique d'investissement des CFF, accessibilité des données des registres du commerce ou encore partenariat social, le Parlement a traité plusieurs enjeux importants pour l'industrie de la construction lors de sa session de printemps.

Les investissements et les chantiers des CFF ne doivent pas être revus à la baisse en raison de la crise sanitaire

C'est un signal fort que le Conseil des Etats a adressé à la Confédération et aux CFF, pour une politique d'investissements forte, anticyclique et durable. En janvier 2021, les CFF ont annoncé la suspension de nombreux projets immobiliers, invoquant les difficultés financières découlant de la crise sanitaire actuelle et la nécessité de respecter le taux de couverture de la dette exigé par la Confédération. La réduction des investissements s'élevait à environ 700 millions de francs pour les années 2021 à 2025. Au-delà de son impact négatif sur l'activité économique, cette décision aurait eu de graves répercussions dans de nombreux domaines. Les projets concernés doivent en effet contribuer à lutter contre la crise aiguë affectant le marché du logement en Suisse, qui plus est dans les régions urbaines du Plateau, et répondre au besoin en infrastructures.

La décision des CFF a suscité de fortes réactions à travers le pays et les CFF ont annoncé à la fin du mois de février revenir partiellement sur leur décision, certains projets (notamment en Suisse romande) pouvant finalement être poursuivis comme prévu initialement. Ceci étant, une trentaine d'autres projets sont encore en phase de réexamen et leur sort dépend des discussions futures entre les CFF et la Confédération.

Face à ceci, à l'initiative du Conseiller aux Etats vaudois Olivier FRANÇAIS, la Commission des finances du Conseil des Etats a déposé la motion 21.3023, chargeant le Conseil fédéral de relever temporairement le plafond d'endettement des CFF pour assurer le financement de leurs chantiers immobiliers qui ont déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête, dont il est avéré qu'ils sont économiquement viables et à condition que les travaux puissent débuter dans les 18 mois. Le Conseil des Etats a suivi sa Commission et a adopté la motion à une très large majorité.

constructionromande se félicite de cet excellent résultat et encourage le Conseil national à suivre la Chambre haute. Les maîtres d'ouvrage publics doivent assumer leurs responsabilités dans la lutte contre les conséquences de la crise du coronavirus sur l'activité économique et l'emploi. Les entreprises de la construction ont confirmé à de réitérées reprises qu'elles étaient en mesure de répondre à la demande et de jouer leur rôle dans cette optique, mais à la condition que les investissements publics, notamment, ne soient pas revus à la baisse ou suspendus.

Les informations publiées sur la plateforme Zefix devront déployer leur plein effet juridique

La fiabilité et la lisibilité des informations liées aux différents registres du commerce sont des enjeux importants pour les entreprises. Il en va notamment d'un meilleur suivi des relations commerciales. Or aujourd'hui, les informations publiées dans l'index central des raisons de commerce, la plateforme Zefix, ne déploient aucun effet juridique et les entreprises sont souvent obligées d'obtenir un exemplaire original de l'extrait du registre du commerce cantonal, ce qui se révèle à la fois coûteux et fastidieux.

Pour remédier à ceci, le Conseil des Etats a adopté une motion déposée par le Conseiller national valaisan Philippe NANTERMOD, chargeant le Conseil fédéral de modifier l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC) afin de donner un plein effet juridique aux informations publiées en ligne sur la plateforme Zefix.

constructionromande se réjouit de cette décision, qui devrait contribuer à faciliter grandement le travail des entreprises.

Partenariat social : le Conseil des Etats manque une opportunité de moderniser le régime des CCT aux réalités actuelles du marché de l'emploi

Deux initiatives parlementaires figuraient à l'ordre du jour du Conseil des Etats, proposant une adaptation des modalités d'extension des conventions collectives de travail (CCT). En substance, les initiatives proposaient que le quorum des employeurs nécessaire à l'extension du champ d'application d'une CCT puisse être inférieur au plancher de 50%, dès lors que ces employeurs emploient plus de 50% des travailleurs concernés. Des cauteles étaient prévues pour éviter que l'extension en question contrevienne à la liberté d'association.

Cet enjeu des quorums dits « coulissants » revêt une importance toujours croissante en raison de l'évolution de la structure des entreprises et des associations professionnelles concernées. Dans plusieurs secteurs en effet, on compte d'une part des entreprises signataires de la CCT employant la grande majorité des travailleurs et, d'autre part, de nombreuses microentreprises non signataires de la CCT et n'employant qu'un nombre très faible de travailleurs. Les conséquences de cette évolution sont multiples et sont parfois à la base de situations de concurrence déloyale et de sous-enchère salariale. Ceci nuit tant aux entreprises citoyennes qui rémunèrent correctement leurs employés qu'aux travailleurs des entreprises qui se livrent à de telles pratiques.

Nombre d'associations romandes, dont plusieurs membres de constructionromande, ont ainsi pris position en faveur de ces textes, déjà adoptés par le Conseil national. Malheureusement, le Conseil des Etats n'a pas suivi l'avis de la Chambre basse et a refusé d'y donner suite. constructionromande regrette cette décision, le Parlement ayant ainsi manqué une chance d'adapter quelque peu le partenariat social aux évolutions du tissu économique de ces dernières années.

Pour plus d'informations : **Nicolas Rufener, directeur**
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - rufener@fmb-ge.ch

constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.

constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès des politiciens et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.